

j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de consulter toutes les provinces en prévision de cette conférence.

La construction d'un oléoduc en direction de Montréal, que le Gouvernement annonçait il y a quelque temps, est de très loin la plus urgente des mesures indispensables à la réalisation de nos objectifs nationaux. Sans cet oléoduc, l'Est du pays ne sera jamais certain de pouvoir couvrir ses besoins si, d'aventure, les approvisionnements en provenance d'outre-mer devaient cesser.

De plus, sans cet oléoduc, le Gouvernement ne saurait garantir que le marché canadien du pétrole sera suffisant pour permettre la mise en valeur des sables bitumineux et des autres sources canadiennes d'approvisionnement.

Le Gouvernement fédéral prend toutes les mesures nécessaires pour que la construction de l'oléoduc soit entreprise aussitôt que possible...

Nous devons également pour assurer notre autonomie, augmenter rapidement et dans de fortes proportions notre production de pétrole. En 1972, le Canada produisait 1,700,000 barils de pétrole brut par jour et en consommait 1,550,000. Nous exportions alors 950,000 barils et nous en importions 770,000. Nous étions, sur le plan comptable, autonomes. Nous continuerons à disposer durant un certain temps, mais non pour longtemps, de réserves conventionnelles suffisantes. Ces réserves, c'est-à-dire essentiellement les champs pétrolifères de l'Alberta, sont connues et on ne doit pas espérer y faire de découvertes importantes dans un avenir immédiat. On estime que le rendement de ces gisements commencera à décliner vers la fin de la présente décennie et qu'il ne suffira plus alors à la consommation prévue.

Donc, afin de pouvoir assurer son autonomie, le Canada doit entreprendre sans plus tarder la mise en valeur des gisements situés à la périphérie du pays, ainsi que de nouvelles sources d'énergie. Nous n'entendons pas interrompre nos exportations, ni réduire nos importations en provenance des fournisseurs sur qui nous pouvons compter, mais nous sommes fermement décidés à faire en sorte que le Canada soit en mesure, en cas de besoin, de ne pas dépendre des importations, vu les risques que comporterait une telle situation.

Points saillants de la déclaration sur la politique énergétique

La Presse canadienne établissait la liste suivante des principaux points de la déclaration sur la politique énergétique faite par le Premier ministre Trudeau, le 6 décembre, à la Chambre des communes:

— Le gel volontaire du prix du pétrole canadien et de ses dérivés, d'abord prévu pour cinq mois, sera prolongé au moins jusqu'à la fin de l'hiver, alors qu'il devait prendre fin le 31 janvier.

— Un projet de loi visant à établir une société nationale des pétroles sera déposé à la prochaine session parlementaire, probablement en janvier.

— Environ 40 millions de dollars seront dégagés par Ottawa pour financer, en collaboration avec l'Alberta, un programme de recherche et de développement en vue de la mise en valeur des gisements de sables bitumineux de l'Alberta.

— Prolongement jusqu'à Montréal dans les plus brefs délais possibles, de l'oléoduc acheminant le pétrole de l'Ouest, afin d'assurer, d'ici la fin de la décennie, notre autonomie en matière d'approvisionnement en pétrole et en produits pétroliers.

— La taxe sur les exportations de pétrole sera maintenue après le 1er janvier 1974 et des frais équivalents à la différence entre le prix au Canada et le prix à l'exportation seront imposés.

— Une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sera tenue les 22 et 23 janvier, à la discrétion des provinces, pour discuter des nouvelles propositions.

— L'exportation de pétrole vers les États-Unis et son importation de pays fournisseurs continuera "encore pour quelques années".

— L'intérêt national réclame la construction accélérée du gazoduc de la vallée du Mackenzie.

— Le Gouvernement fédéral négociera avec toutes les provinces canadiennes la construction à frais partagés de centrales nucléaires.

Le Canada est riche en pétrole. Les sables bitumineux de l'Alberta à eux seuls contiennent, croit-on, plus de 500 milliards de barils de pétrole, c'est-à-dire autant ou même plus que les réserves actuelles au Moyen-Orient. La prospection pétrolière dans l'Arctique et au large des côtes de l'Atlanti-

que donne de très grands espoirs. Toutefois, aucune de ces sources n'est prête à produire du pétrole en quantité suffisante pour répondre au défi des années 70 et au-delà. Dans le cas des sables bitumineux, il faut mettre au point des techniques qui n'existent pas encore pour pouvoir exploiter 85 p. 100 des sables qui sont enterrés profondément. L'exploitation des sables bitumineux et des autres ressources du pays demandera de gros efforts auxquels tous les Canadiens devront directement ou indirectement participer.

* * * *

Maintien des prix

...Le 4 septembre, j'ai annoncé que le Gouvernement avait demandé aux compagnies pétrolières de ne pas augmenter le prix du pétrole produit au Canada avant le 31 janvier 1974, ce que les compagnies ont volontiers accepté. Le début des hostilités au Moyen-Orient a provoqué une augmentation soudaine du prix du pétrole international, augmentation à laquelle peu de gens s'attendaient au moment de ma déclaration du 4 septembre. Des discussions ont récemment eu lieu avec la province de l'Alberta et des représentants de certaines sociétés en ce qui concerne l'époque et l'étendue des modifications de prix. Comme on s'y attendait, les deux parties avaient hâte de voir ces changements survenir au plus tôt.

Après une étude approfondie, le Gouvernement fédéral en est venu à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire ni justifié de changer le prix du fuel canadien en cette saison.

Nous allons donc entamer de nouvelles discussions avec l'Alberta et les sociétés pétrolières afin de nous assurer qu'elles acceptent de maintenir le prix du pétrole produit au Canada à son niveau actuel, au moins jusqu'à la fin de cet hiver.

Le Gouvernement fédéral continuera à prélever une taxe après le 1er février, une redevance correspondant à l'écart entre le prix intérieur et le prix d'exportation fixé par l'Office national de l'énergie.

* * * *

Au sujet de la modification éventuelle des prix sur le marché intérieur, je tiens à établir clairement la position du Gouvernement, à savoir qu'il faudra tenir compte de l'intérêt national et le protéger. Nous ne serons pas disposés à accepter qu'un surcroît de profit